

Information sur le dossier

Numéro de dossier RACJ

Nom apparaissant au dossier convoqué

1 Comparution

Je compareis dans le présent dossier sous toutes réserves que de droit pour la partie suivante :

- | | |
|---|--|
| ☐ Titulaire | ☐ Opposant |
| ☐ Demandeur | ☐ Plaignant |
| ☐ Propriétaire de l'immeuble | ☐ Requérant |
| ☐ Intervenant | ☐ Autre (spécifiez) _____ |

2 Coordonnées de la personne qui comparaît

Nom			Prénom		
Adresse de correspondance (numéro, rue, appartement)					
Ville		Code postal		Adresse de courriel	
Téléphone	Ind. rég.	Cellulaire	Ind. rég.	Bureau	N° de poste
					Ind. rég. Télécopie

3 Signature

Date

_____ Signature	Année	Mois	Jour

Représentation

Règles de procédure de la Régie des alcools, des courses et des jeux [R-6.1, r.2]

« SECTION V REPRÉSENTATION

11. L'avocat qui représente une personne doit en aviser par écrit la Régie.
12. L'avocat qui cesse de représenter une personne doit en aviser par écrit la Régie et les autres personnes intéressées et indiquer la date de fin de son mandat. »

Vous pouvez le faire en vous adressant à M^{me} Julie Perrier, responsable du calendrier des rencontres :

Par la poste Bureau de la vice-présidence à la fonction juridictionnelle
Régie des alcools, des courses et des jeux
1, rue Notre-Dame Est, bur. 9.01
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Par télécopieur
514 864-3460

Par courrier électronique
greffe-racj@racj.gouv.qc.ca